



---

**Conférence des Parties**

**Vingt-quatrième session**

Katowice, 2-14 décembre 2018

Point 8 b) de l'ordre du jour

**Mise au point et transfert de technologies  
et mise en place du Mécanisme technologique  
Relations entre le Mécanisme technologique  
et le Mécanisme financier de la Convention**

**Relations entre le Mécanisme technologique  
et le Mécanisme financier de la Convention**

**Proposition du Président**

**Projet de décision -/CP.24**

**Relations entre le Mécanisme technologique  
et le Mécanisme financier de la Convention**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* le paragraphe 62 de la décision 1/CP.18 et les décisions 13/CP.21 et 14/CP.22,

1. *Salue* les informations fournies par le Comité exécutif de la technologie, le Centre-Réseau des technologies climatiques, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat concernant l'action qu'ils ont déployée aux fins du renforcement des relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier dans leurs rapports annuels à la Conférence des Parties, en réponse à la décision 14/CP.22, par. 9 ;

2. *Prend acte* de la coordination en cours entre les entités nationales désignées pour la mise au point et le transfert de technologies et les autorités nationales désignées du Fonds vert pour le climat ainsi que les points focaux du Fonds pour l'environnement mondial, et *appelle* à une meilleure coordination dans ce domaine ;

3. *Se félicite* de l'engagement accru entre le Centre-Réseau des technologies climatiques et le Fonds vert pour le climat en ce qui concerne l'utilisation du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds, et *note avec satisfaction* l'appui fourni par le Fonds pour les demandes portant sur des activités préparatoires présentées par les autorités nationales désignées ;



4. *Invite* le Centre-Réseau des technologies climatiques et le Fonds vert pour le climat à continuer de renforcer leur collaboration, considérant que les services et les compétences du Centre-Réseau peuvent être mis à profit pour renforcer des propositions qui auraient besoin d'être soutenues par le Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds, en notant la nécessité d'un tel engagement dans l'optique d'aider les pays en développement parties à se doter de capacités accrues pour entreprendre des projets et programmes technologiques ;

5. *Se félicite* de l'appui fourni au développement et au transfert de technologies par le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat par l'entremise de projets et de programmes, y compris en faveur de projets résultant d'évaluations des besoins technologiques ;

6. *Invite* les pays en développement parties à solliciter l'appui du Centre-Réseau des technologies climatiques pour élaborer des projets ayant trait à la technologie, notamment des projets découlant des évaluations des besoins technologiques et de l'assistance technique du Centre-Réseau, et à les soumettre aux entités chargées du fonctionnement du Mécanisme financier, conformément à leurs politiques et processus respectifs ;

7. *Invite également* le Centre-Réseau des technologies climatiques à consulter le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial afin de trouver des moyens d'améliorer l'échange d'informations entre les entités nationales désignées, les autorités nationales désignées et les points focaux du Fonds pour l'environnement mondial ;

8. *Se félicite* de la collaboration entre le Comité exécutif de la technologie, le Centre-Réseau des technologies climatiques et le Fonds vert pour le climat en ce qui concerne les incubateurs et accélérateurs de technologies climatiques, notant que cette collaboration aidera le Fonds vert pour le climat à élaborer le cahier des charges pour une demande de propositions visant à appuyer les incubateurs et accélérateurs de technologies climatiques, en application de la décision 13/CP.21 ;

9. *Prie* l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de faire le point, à sa cinquante-troisième session (novembre 2020), des progrès accomplis dans le renforcement des liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier en vue de recommander un projet de décision en la matière, incluant notamment l'examen d'une conclusion, pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-sixième session (novembre 2020).

---